

N°2024/07



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 5 mars 2024

**Délibération n°2024/07 :**

**Contrat de commissariat de l'exposition temporaire 2025 : entre  
Mme Antoinette le Normand Romain, Monsieur Thierry Dufrene et le musée  
d'art Hyacinthe Rigaud**

L'an deux mille vingt-quatre et le 5 mars à 14h30, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur André Bonet, Président.

**Membres du Conseil d'Administration :**

Présents : André Bonet, Florence Moly, Véronique Ducassy, Marie-Christine Marchesi, Françoise Claverie, François Bonvalet, Vincent Noiret

Procurations :

- M. Charles Pons donne procuration à Mme Véronique Ducassy
- M. François Dussaubat donne procuration à Mme Marie-Christine Marchesi
- Mme Christine Rouzaud-Danis donne procuration à M. François Bonvalet

Excusés : Charles Pons, François Dussaubat, Christine Rouzaud-Danis, Jean-François Maillols, Georges Puig.

**Administration :**

Pascale Picard, Directrice de l'Etablissement Public Local Musée Rigaud  
David Founeau, Directeur des Finances Ville de Perpignan  
Marie Pons, Administratrice  
Sébastien Gabillat-Couraudon, Directeur de la culture

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Marie PONS

M. le Président expose,

Mes chers collègues,

Le musée d'art Hyacinthe Rigaud prévoit, du 28 juin au 31 décembre 2025, une exposition intitulée, provisoirement, Maillol-Picasso.

Les contrats proposés ce jour à l'assemblée délibérante concernent la recherche, le commissariat et les activités à mettre en œuvre par Mme Antoinette Le Normand Romain et M. Thierry Dufrêne.

Ces contrats portent sur la conception artistique historique et scientifique.

Les commissaires d'expositions s'engageront à :

- formuler le propos de l'Exposition en accord avec la direction du Musée
- proposer une liste de prêts d'œuvres avec leurs données les plus complètes
- participer aux choix muséographiques, élaborer et mettre en œuvre le plan d'accrochage des œuvres de l'Exposition
- participer aux conférences de presse et aux inaugurations
- écrire un texte pour le catalogue de l'Exposition dont le format et le nombre de pages seront déterminés par le Musée
- suggérer éventuellement au Musée d'inviter d'autres auteurs /contributeurs à écrire des textes pour étoffer le catalogue
- céder ou faire céder, à titre non-exclusif, les droits pour la publication de ces textes dans le catalogue de l'Exposition, sur tous supports en français, anglais et catalan, qu'ils soient publiés par le Musée ou en coédition avec un éditeur commercial
- écrire les textes de communication interne et externe : panneaux de présentation et cartels, dossier de presse, flyers, ...
- contribuer à l'enrichissement iconographique du catalogue.

L'intégralité des conditions sont détaillées dans les contrats ci-après annexés.

En conséquence je vous propose :

1. D'approuver le principe de la conclusion d'un contrat de commissariat d'exposition entre Mme Antoinette Le Normand Romain et M. Thierry Dufrêne et le musée d'art Hyacinthe Rigaud dans le cadre de l'exposition temporaire 2025, provisoirement intitulée Maillol/Picasso,
2. D'autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat ainsi que tout document s'y rapportant,
3. De décider que les crédits nécessaires seront prélevés sur les sommes prévues à cet effet sur le budget du musée.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à L'UNANIMITE :

1. D'approuver le principe de la conclusion d'un contrat de commissariat d'exposition entre Mme Antoinette Le Normand Romain et M. Thierry Dufrêne et le musée d'art Hyacinthe Rigaud dans le cadre de l'exposition temporaire 2025, provisoirement intitulée Maillol/Picasso,

2. D'autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat ainsi que tout document s'y rapportant,
3. De décider que les crédits nécessaires seront prélevés sur les sommes prévues à cet effet sur le budget du musée.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Ont signé au Registre, tous les membres présents.*

*« Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations »*

Le Président,



André Bonet